

2000



Points de vue

sur l'Industrie Cimentière Belge

Seul le béton permet une véritable audace des formes et une telle pureté de ligne. Il s'intègre parfaitement aux paysages, à l'environnement. Il participe aux architectures les plus novatrices comme aux constructions traditionnelles. Armé, précontraint, architectonique, ... le béton relève tous les défis techniques et se prête à tous les projets d'aménagement. Le béton s'adapte aux couleurs de la vie. Le béton défie le temps. Le béton respire. IL Y A DE LA VIE DANS LE BETON.



FEDERATION DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Membres



S.A. Cimenteries CBR
Chaussée de la Hulpe, 185
1170 Bruxelles
Tél.: 02.678.32.11
Fax: 02.660.64.33



S.A. Ciments d'Obourg
Rue des Fabriques, 2
7034 Obourg
Tél.: 065.35.81.11
Fax: 065.35.85.45



S.A. Compagnie des Ciments Belges "CCB"
Grand-Route, 260
7530 Gaurain-Ramecroix
Tél.: 069.25.25.11
Fax: 069.25.25.90

Febelcem



Febelcem asbl
Rue Volta, 8
1050 Bruxelles
Tél.: 02.645.52.11
Fax: 02.640.06.70
febcelcem@febcelcem.be
www.febcelcem.be

Conseil d'Administration

Président

M. Oberlé

Vice-président

R.J. Dupuis

Administrateurs

R. Gheysens

J-P. Grozellier

B. Kueng

D. Lavallé

M. Miest

Secrétaire

J-P. Jacobs

SOMMAIRE

Chapitre 1: Entretien

Entretien avec Monsieur Markus Oberlé, Président de Febelcem 2

Chapitre 2: Plate-forme béton

Les forces vives du béton 6

Chapitre 3: Environnement

Un accord de branche très attendu 10

Chapitre 4: Economie

Le marché de la construction en 2000 14

Chapitre 5: Social

Le paysage social en 2000 23

Crédits photographiques

Diathèque Febelcem,
pp 2, 11a, 15a, 15b, photos tramées des chapitres 3 et 4,

Diathèque FEBE,
pp 4, 7b, 10, 12, 13, 14

Photographe A. Carette,
pp 3a, 3b, 5, 7a, 8, 9, 11b, 16, 17, 18, 19, photo tramée du chapitre 1

Photographe A. Nullens,
pp 6, 23, 24, photos tramées des chapitres 2 et 5,

Réalisation:
SYNOPSIS s.a.

Editeur responsable:
Jean-Pierre Jacobs

n° de dépôt légal:
D/2001/280/11

Entretien avec Monsieur Markus Oberlé, Président de Febelcem

1

L'UNION FAIT LA FORCE... DU BÉTON!

Pour relever les défis économiques qui se présentent, les secteurs du ciment et du béton s'apprentent à effectuer un rapprochement de leurs organisations représentatives. En effet, les fédérations professionnelles du béton préfabriqué, du béton prêt à l'emploi et des adjuvants pour béton rejoindront bientôt Febelcem dans une "maison commune" qui leur permettra de développer au mieux les synergies potentielles. Markus Oberlé, Président de Febelcem, nous livre ses impressions.

• Monsieur le Président, qu'est-ce qui pousse ces quatre fédérations à se rapprocher de la sorte?

Markus Oberlé: Je dirais, en introduction, que nos fédérations s'intègrent dans un mouvement très actuel de renforcement des forces économiques propres à chaque secteur. La FEBE, la FSBP, la FIPAH et Febelcem (*) estiment ainsi qu'elles ont plusieurs points d'intérêts communs à défendre - en collaboration d'ailleurs avec d'autres fédérations comme Fediex (**) - tels que la promotion, le développement de la marque BENOR, l'étude du marché des applications béton, la restructuration de l'IBN, les bétons durables, etc. En suivant cette logique, nos fédérations considèrent donc qu'il y a lieu de créer une plate-forme qui nous permettra de travailler ensemble de manière structurée tout en gardant nos identités propres.

• Vivre au sein d'une "maison du béton" est-il vraiment compatible avec le respect des identités de chacun?

Markus Oberlé: Je suis convaincu que le concept d'une "maison du béton" n'empêche rien à ce propos. Au contraire, nous connaissons dorénavant des actions "horizontales" communes - conférences de presse, publications diverses, organisations de salons professionnels... - à côté des actions "verticales" propres à chaque fédération. Nos fédérations estiment, à juste titre selon moi, que la localisation de nos forces en un lieu unique améliorera réellement les synergies. Cela se fera avec d'autant plus de facilité que nos secteurs, ciment et béton, sont intimement liés.



- Cette nouvelle coopération est-elle déjà opérationnelle?

Markus Oberlé: C'est imminent. La FEBE et la FSBP rejoignent la rue Volta à la fin de ce mois de juin – précédant de peu la FIPAH - et nous ferons tout pour contenir les habituels désagréments inhérents aux déménagements. Cela dit, il est certain que nos services généraux respectifs sont placés devant un grand défi pour l'année qui vient: veiller au bon fonctionnement des synergies en matière de logistique comme de partage des savoir-faire. Réussir cette intégration audacieuse nous permettra d'être plus performants encore et de réaliser bien des économies d'échelle... C'est un projet enthousiasmant!

- Y a-t-il déjà un exemple concret de collaboration entre vos fédérations?

Markus Oberlé: Oui. Ensemble, nous sommes en voie de porter la campagne d'image en faveur du béton, initiée par Febelcem, sur tous les fronts. Ainsi, le nouveau slogan "Le béton respire" se retrouvera-t-il à la fois apposé sur les camions-mixers de la FSBP et sur les camions transporteurs de matériaux de la FEBE. Voilà une action concrète qui permet à tout un secteur de donner une réelle visibilité à sa campagne d'image, tout en profitant pleinement à la stratégie de communication de toutes les fédérations. Un très bon exemple de partenariat que nous poursuivrons dans de nombreux domaines...

- Pour en venir à un autre sujet qui vous tient à cœur, que pouvez-vous nous dire sur l'élaboration d'un accord de branche avec la Région wallonne qui vise-rait à réduire les émissions de CO₂ et/ou à améliorer l'efficacité énergétique à l'horizon 2010?

Markus Oberlé: Je suis ravi que le secteur cimentier et ses partenaires du Gouvernement wallon s'apprêtent à signer une déclaration d'intention qui va dans ce sens. Je le suis d'autant plus que les responsables politiques prennent visiblement en compte les impératifs économiques auxquels nous sommes confrontés. Ainsi, dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre d'un accord de branche, le Gouvernement wallon s'engage à avoir une attention toute particulière pour la préservation de la compétitivité de l'industrie cimentière wallonne et à prendre en compte les risques de distorsion de concurrence pouvant intervenir notamment par l'instauration d'une taxe sur l'Énergie et/ou le CO₂. A cet égard, le Gouvernement wallon tiendra compte de la mondialisation de l'économie et, par conséquent, veillera à ne pas mettre en danger la compétitivité des entreprises cimentières wallonnes et donc l'emploi.

- Vous êtes donc optimiste quant à la signature de ce futur accord de branche?

Markus Oberlé: J'espère vraiment sa signature et je suis effectivement optimiste quant aux résultats d'un tel accord pour l'environnement! L'industrie cimentière a toujours eu le souci du développement durable. En s'inscrivant dans la logique volontariste de l'accord de branche, elle franchira une étape supplémentaire en matière de respect de la nature. Nous pouvons vraiment agir pour le bien-être de tous, tout en préservant nos intérêts commerciaux. Les pistes sont nombreuses pour réduire ainsi les émissions spécifiques de CO₂: utiliser des combustibles de substitution, améliorer l'efficacité énergétique, augmenter le taux de matières secondaires...



• Sur un plan plus général, comment voyez-vous l'avenir du secteur cimentier belge?

Markus Oberlé: Le secteur cimentier belge se porte plutôt bien aujourd'hui, les chiffres de la consommation le prouvent. Je suis donc confiant en l'avenir. Cela dit, certains indicateurs nous incitent à la prudence: les importations de ciment connaissent une croissance continue, l'augmentation de nos prix de vente reste inférieure à la hausse des coûts – notamment à cause de l'impact des prix pétroliers – et les augmentations salariales pèsent de tout leur poids sur la rentabilité du secteur. Il faut donc rester vigilant!

Quant aux projets d'avenir, je voudrais mettre en exergue l'adaptation de la marque BENOR à l'introduction du marquage CE pour les ciments courants qui se fera, en Belgique, à partir du 1 janvier 2002. C'est une étape importante dont nous pouvons être fiers. En effet, il est à noter que les ciments "courants" seront parmi les tous premiers produits de construction à être soumis au marquage CE.



(*)

FEBE : Fédération de l'industrie du béton.

FSBP : Fédération du béton prêt à l'emploi.

FIPAH : Fédération des importateurs et producteurs d'adjuvants et additifs pour coulis, mortiers et bétons de ciment.

Febelcem : Fédération de l'industrie cimentière belge.

(**)

Fediex : Fédération des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles.



Les forces vives DU BÉTON

2

Les fédérations du béton prêt à l'emploi, du béton préfabriqué et des adjuvants pour béton rejoindront bientôt Febelcem et le Groupement Belge du Béton dans une "maison du béton" qui leur permettra de développer de nombreuses synergies. Ce projet, aux objectifs ambitieux, est très prometteur pour l'avenir du secteur.

Toute histoire, même en matière économique, commence par un acte de naissance. Dans le cas qui nous occupe, il faut situer la naissance de la plateforme béton au 19 juin 2001. C'est, en effet, ce jour-là que fut signé le "Protocole d'accord de collaboration" unissant les destinées communes de Febelcem, de la FEBE, de la FIPAH, de la FSBP et du GBB (*). Bien sûr, ce protocole ne fait que formaliser l'esprit de collaboration qui règne depuis plusieurs années déjà entre ces fédérations proches. Il n'empêche, c'est un pas important dans la direction d'une meilleure reconnaissance d'un secteur clé en Belgique.

Tous les acteurs de ce rapprochement volontaire le reconnaissent, ces dernières années, la collaboration entre les fédérations du secteur ciment/béton s'est nettement accrue. Cet accroissement n'est évidemment pas un fait du hasard. Il s'est développé sous la double pression des besoins du secteur et de l'accélération des performances des outils de communication. En effet, être plus efficace, pouvoir réagir et informer plus vite, maîtriser les coûts des différents services sont des impératifs bien connus, qui ont poussé à une meilleure coordination des forces vives du secteur.

Dans le cadre de ces collaborations très avancées, il est logique que les rares chevauchements de compétence qui pouvaient exister entre les fédérations des secteurs ciment et béton disparaissent progressivement. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a de moins en moins de concurrence entre les fédérations, même si certaines actions ponctuelles (promotionnelles ou autres) font encore double emploi. Cette évolution se reflète bien dans les deux premiers articles du protocole d'accord, formulés comme suit:

Article 1: *Les parties constatent qu'il existe des domaines d'activité dans lesquels leurs intérêts, notamment promotionnels et techniques, sont analogues. Elles souhaitent éviter tout double emploi dans les actions et activités qu'elles*



organisent en faveur de leurs membres et qui concernent le développement du marché du béton et de ses constituants.

Article 2: Dans le but d'améliorer la qualité des services offerts, d'optimiser les moyens disponibles et d'en réduire le coût, elles conviennent de créer un lieu permanent de rencontre et de concertation afin de dégager des synergies et de mener les actions qui en découlent.

Les intérêts communs étant clairs, il restait à déterminer précisément les objectifs de cette plate-forme béton. Le premier d'entre eux est évident, puisqu'il s'agit de la promotion de l'utilisation du béton sous toutes ses formes. En effet, cette promotion peut se faire par le biais d'un ensemble d'activités aisément fédératives: organisation de foires, salons, journées d'étude ou séminaires, congrès, réalisation de documents techniques ou promotionnels, mise en place de sites internet informatifs, etc. La mise en commun de ressources de chacune des fédérations concernées apporte un réel plus (partage des tâches, économies d'échelles, image unie du secteur...).

Bien entendu, d'autres domaines de collaboration ont encore été envisagés. En voici une liste non exhaustive:

- la réalisation d'études de marché ou d'autres travaux permettant de trouver des opportunités de développement;
- la mise en commun de moyens documentaires, d'informations techniques et scientifiques;
- la mise en commun de moyens humains pour des tâches spécifiques;
- la représentation auprès d'organismes tiers;
- l'information et la formation concernant la connaissance du béton, la conception et la réalisation des produits et ouvrages en béton;
- la rédaction, la participation à la rédaction ou l'étude de documents d'intérêt commun tels que des normes, documents techniques, règlements régionaux, nationaux, européens ou internationaux...

Ces pôles de collaboration, concrétisés par l'existence de la plate-forme béton, doivent permettre un nouvel essor du secteur ciment/béton. Et les choses ne s'arrêteront pas là! À peine sortie des fonds baptismaux, la plate-forme béton envisage son élargissement aux entrepreneurs, à l'administration, aux concepteurs et, enfin, aux consommateurs eux-mêmes. L'idéal étant d'aboutir à une organisation telle que la STUTECH aux Pays-Bas ("Studievereniging Betontechnologie"), qui regroupe effectivement l'administration, les industriels, les entrepreneurs, les universités, etc. Un pari audacieux qui maintiendra le secteur ciment/béton en haleine pendant quelques années... Un pari qui devrait aboutir à l'accroissement du volume du marché du béton, ce qui sera favorable à la construction, l'un des secteurs économiques les plus importants du pays.

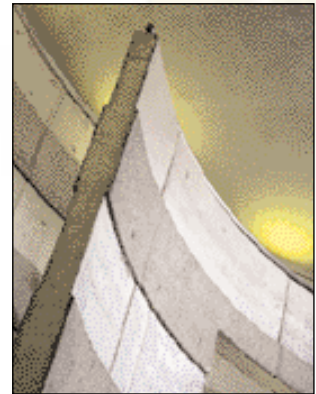
(*)

FIPAH : Fédération des importateurs et producteurs d'adjuvants et additifs pour coulis, mortier et béton de ciment.

FSBP : Fédération du béton prêt à l'emploi.

FEBE : Fédération de l'industrie du béton.

GBB : Groupement belge du béton.





LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR BELGE DU BÉTON

**Industrie du béton préfabriqué**

- 321 entreprises liées au secteur
 - 7.000 personnes employées
- 1.300.000 tonnes de ciment belge consommé par an (soit 1/4 des livraisons intérieures)
- 10.600.000 tonnes de produits en béton précontraint, armé et non-armé (production annuelle)
 - 27 milliards de francs de chiffre d'affaire annuel

**Industrie du béton prêt à l'emploi**

- 350 centrales à béton réparties en Belgique
 - 1.500 camions malaxeurs
 - 8.000 personnes employées
- 10.000.000 de mètres cubes de béton prêt à l'emploi vendus en Belgique annuellement
- 24 milliards de francs de chiffre d'affaire annuel (transports compris)

**Industrie des adjuvants pour béton**

- 9 sociétés membres
- environ 26.000 tonnes d'adjuvants vendus par an
- environ 1 milliard de francs de chiffre d'affaire annuel

**Industrie cimentière**

- 3 sociétés membres
 - environ 1.900 personnes employées
- 7.500.000 tonnes de ciment vendues en 2000
- 22 milliards de francs de chiffre d'affaire en 2000



Un accord de branche très attendu

3

L'industrie cimentière a toujours veillé au respect de l'environnement. A chaque étape du processus de fabrication, elle intègre le souci du développement durable. Aujourd'hui, le secteur cimentier - représenté par Febelcem - s'apprête à signer une déclaration d'intention avec le Gouvernement wallon pour la réduction des émissions de CO₂ et/ou pour l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2010.

LE CONTEXTE

Dans le cadre de la Convention-Cadre sur le Changement Climatique de Rio (06/92) et du Protocole de Kyoto (12/97), la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5 %, de 1990 à 2008-2012. Parmi les six gaz à effet de serre visés, le CO₂ était responsable - en 1997 - de 86 % des émissions wallonnes de gaz à effet de serre (exprimées en équivalent CO₂). Ce CO₂ est très largement issu de procédés de combustion à des fins énergétiques. En 1997, l'industrie était globalement responsable de près de 60 % des émissions de CO₂ en Wallonie. D'autre part, un axe important de la politique énergétique des pays industrialisés consiste à diminuer leur dépendance par rapport aux pays fournisseurs d'énergie. De plus, le caractère limité des ressources fossiles demande que leur usage soit géré de la manière la plus parcimonieuse possible, notamment à des fins énergétiques, afin de préserver le potentiel de choix des générations futures quant à leur approvisionnement en matières premières énergétiques. Il convient donc, tant pour des questions de préservation de la qualité de notre environnement, que pour des questions politico-économiques ou pour une question de saine gestion des ressources fossiles, de réduire notre consommation d'énergie et de diversifier nos sources d'énergie. Le programme national de réduction des émissions de CO₂ du 30 juin 1994, approuvé par le Gouvernement wallon, prévoyait déjà la mise en place d'accords de branche avec l'industrie en vue de réduire cette consommation d'énergie.

UN ACCORD ENTRE PARTENAIRE

Le Gouvernement wallon considère qu'un accord de branche est un mécanisme selon lequel il se met volontairement d'accord, avec un secteur industriel donné, sur un ou plusieurs objectifs chiffrés (dans ce cas: un objectif de réduction des



émissions spécifiques de CO₂ et/ou d'amélioration de l'efficacité énergétique), sur les moyens d'y arriver et sur un calendrier de réalisation.

Dans le schéma retenu, l'accord de branche se déroule en quatre étapes:

- la signature d'une déclaration d'intention;
- l'évaluation - confidentielle - au sein des entreprises du secteur signataire, de leur contribution individuelle à l'objectif fixé au niveau du secteur;
- l'élaboration et la signature d'un accord de branche précisant, notamment, l'objectif chiffré sur lequel s'engage le secteur;
- le suivi de l'évolution des objectifs de réduction et des actions mises en œuvre sur le terrain.

UNE ÉTAPE ESSENTIELLE : L'ENGAGEMENT DU SECTEUR CIMENTIER

Les objectifs du futur accord de branche consistent donc à réduire les émissions spécifiques de CO₂ et/ou à améliorer l'efficacité énergétique (toutes les deux exprimées par tonne de ciment). La réalisation concrète de ces objectifs passera par la mise en œuvre d'actions agissant sur trois leviers différents, choisis en fonction de leur faisabilité et opportunité économique et technique:

1. l'amélioration de l'efficacité énergétique du processus de production.
2. l'utilisation de combustibles de substitution de dérivés des déchets et de la biomasse.
3. l'augmentation du taux de matières secondaires (laitier, cendres volantes...)

Aujourd'hui, avec la signature prochaine de la déclaration d'intention, une étape essentielle de ce processus semble franchie pour ce qui concerne le secteur cimentier.

L'ENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS : COMPÉTITIVITÉ ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Déterminer les termes d'un accord de branche n'est toutefois pas si simple, ne fut-ce que pour respecter les impératifs de compétitivité économique qui s'imposent à tous aujourd'hui. Les Pouvoirs publics sont bien conscients de cette réalité. Ainsi, dès la signature de la déclaration d'intention, le Gouvernement wallon s'engage à avoir une attention toute particulière pour la préservation de la compétitivité de l'industrie cimentière wallonne et à prendre en compte les risques de distorsion de concurrence pouvant intervenir notamment par l'instauration d'une taxe sur l'Énergie et/ou le CO₂. A cet égard, le Gouvernement wallon tiendra compte de la mondialisation de l'économie et, par conséquent, veillera à ne pas mettre en danger la compétitivité des entreprises et donc l'emploi.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon mettra en œuvre de réelles mesures d'accompagnement pour soutenir l'industrie cimentière qui s'engage ainsi dans le processus d'accord de branche. Parmi l'éventail des mesures existantes en Région wallonne, citons:



- les actions d'information et de formation;
- la réalisation d'études préparatoires (audits énergétiques, inventaire des émissions de CO₂...);
- la promotion de la comptabilité énergétique;
- les aides en matière d'Utilisation Rationnelle de l'Energie, du recours aux énergies renouvelables et d'abatteurs des émissions de CO₂;
- la poursuite de la politique énergétique axée sur la diminution de la dépendance par rapport aux pays fournisseurs d'énergie.

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE

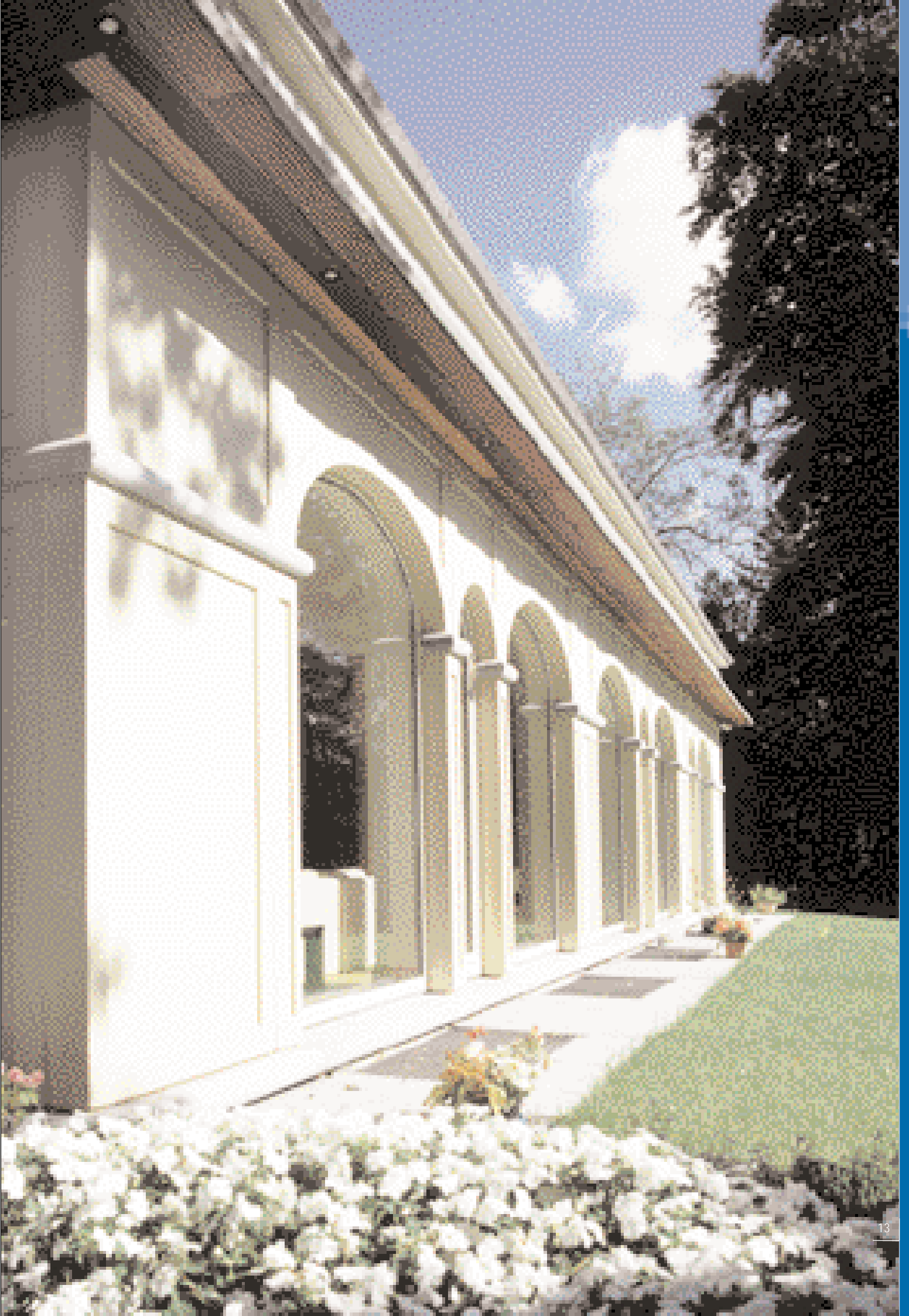
La consommation énergétique et les émissions que l'industrie cimentière génère sont liées, notamment, à bien d'autres aspects environnementaux.

La concrétisation de la politique énergétique est, par exemple, liée à la politique de l'air de la Région wallonne. Or, un Plan de l'Air est actuellement en préparation et devrait être opérationnel d'ici 2002. Ce plan tiendra évidemment compte des efforts réalisés par les industries signataires des accords de branche.

De plus, un groupe de travail composé des représentants de l'industrie cimentière belge, des Ministres signataires mais également des Ministres membres du Gouvernement wallon veillera aux implications globales de l'accord de branche.

Désormais, le travail essentiel portera sur la quantification de l'effort sectoriel à fournir. Cela occupera, à n'en pas douter, les mois à venir...





Le marché de la construction en 2000

4

Le nouveau millénaire s'annonce sous de bons auspices économiques. Selon le rapport de la BNB, l'année 2000 serait même un très grand cru. Le taux de croissance de 3,9 % est, en effet, l'un des meilleurs de la décennie écoulée! Par rapport à 1999, ce taux est supérieur de 1,2 %. Mais, comme toujours en économie, le monde de l'entreprise doit rester vigilant.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN 2000

La croissance de l'activité économique s'est surtout accélérée au cours du premier trimestre 2000, atteignant un record de 5,4 %. Elle a ensuite renoué avec un rythme de croissance plus modéré de 3,2 et 2,5 % durant les deux derniers trimestres.

Le principal moteur de cette croissance fut sans conteste le commerce extérieur. Celui-ci a su profiter du dynamisme des marchés étrangers, tant intra qu'extra communautaires, et de l'amélioration de la position concurrentielle des entreprises belges.

Enfin, l'augmentation de la consommation privée en l'an 2000 atteint 2,9 %, soit 0,4 % de mieux que la hausse des revenus disponibles et ce, malgré les pertes de revenus imputables aux fortes augmentations des produits pétroliers au cours du second semestre.

Le logement

Selon les résultats d'enquêtes réalisées auprès des entrepreneurs, on assiste depuis le début de l'année 2000 à un ralentissement de la croissance en matière de logements neufs. Ce ralentissement s'explique en partie par la forte croissance que le logement a connue en 1999 et qui était, elle-même, le résultat du rattrapage des mauvaises prestations de l'année 1998.

La Flandre connaît même une tendance à la régression de la construction de logements neufs, imputable aux fortes hausses des prix des terrains à bâtir depuis



1994. Il faut voir là les conséquences de la politique de l'aménagement du territoire et de l'habitat pratiquée par le Gouvernement flamand.

Par contre, cette même politique a conduit nombre de candidats-bâisseurs vers la rénovation - particulièrement dynamique cette année - et vers la construction d'appartements. Ainsi, si les maisons individuelles représentent toujours 60 % des constructions, la part relative des appartements ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années.

Globalement, les investissements résidentiels ont connu, en l'an 2000, une croissance de 2,9 %.

Le bâtiment non-résidentiel

L'activité orientée vers le bâtiment utilitaire reste toujours le point fort du secteur du bâtiment. L'année 2000 confirme cette tendance générale bien connue. Ainsi, même si le volume mis en chantier en 2000 (calculé en m³ de bâtiments construits) s'inscrit en baisse par rapport à 1999, son niveau reste néanmoins très élevé par rapport aux années précédentes.

Tout comme dans le secteur du logement, la rénovation prend de plus en plus d'ampleur, et ce depuis plusieurs années. Il faut probablement voir là les effets d'une période de haute conjoncture, où la rénovation contribue à fournir une offre non négligeable d'espaces utilitaires en appoint de la construction neuve.

Globalement, la situation doit être considérée comme positive. En effet, compte tenu du niveau d'activité en bâtiments neufs particulièrement élevé en 1999, il était difficile de faire beaucoup mieux...

Le génie civil

L'activité de ce secteur au cours de l'année 2000 aura été véritablement marquée par les élections communales d'octobre. En effet, le domaine du génie civil a vraisemblablement connu, en début 2000, ses meilleurs résultats depuis quinze ans! C'est ce que confirme la "Confédération Construction", qui annonce une augmentation de quelque 15% de l'activité dans ce domaine. Toutefois, comme on pouvait s'y attendre (le secteur étant principalement nourri par les commandes émanant des donneurs d'ordre publics), les derniers mois de l'année ont connu un tassement de l'activité.

En ce qui concerne les grands travaux, on notera principalement - pour le secteur routier - la fin des travaux de liaison de l'autoroute A8 (Bruxelles-Tournai). Pour ce qui concerne les autres secteurs du génie civil, il faut citer la poursuite des travaux du Kluizendok, l'extension de l'aéroport de Zaventem et la continuation des travaux afférents à la ligne TGV.



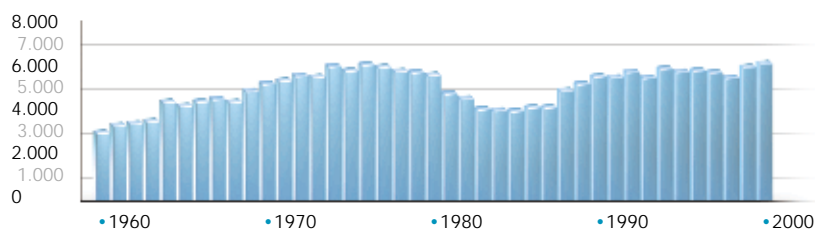


LA CONSOMMATION DE CIMENT EN BELGIQUE

A fin décembre 2000, la consommation de ciment gris s'élevait à 6.125.000 tonnes. C'est un chiffre exceptionnel. En effet, cette consommation dépasse de 0,9 % le précédent record historique de 6.073.000 tonnes atteint en 1976. En regard des années précédentes, l'accroissement s'élève à 2,6 % par rapport à 1999 et à 11,4 % par rapport à 1998.

Enfin, la consommation moyenne de ciment gris pour la période 1990-2000 est identique à celle des années 70.

La consommation de ciment en Belgique (x 1.000 t.)



Les importations

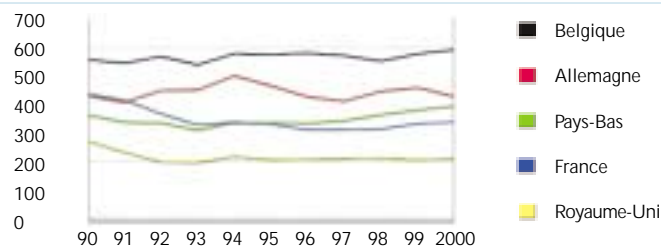
Les importations de ciment gris ont augmenté de 8 % par rapport à 1999, soit une croissance quatre fois supérieure à celle des livraisons intérieures. Par rapport à 1998, ces importations ont vu leur volume grossir de presque un cinquième (18,4 %).

La part relative des importations dans la consommation de ciment s'est encore accrue de 0,6 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 13,1 %. A titre de comparaison, celle-ci était de 0,4 % en 1960.

La consommation de ciment par habitant

En Belgique, la consommation de ciment par habitant s'élève à 597 kg pour l'an 2000 (calculée sur base de 10.267.000 habitants – estimation I.N.S.). Ce chiffre permet à notre pays de se maintenir dans le groupe de tête du peloton européen! Chez nos voisins, l'évolution de cette consommation se fait en sens divers. Ainsi, l'Allemagne enregistre une baisse sensible de 6,5 % de sa consommation de ciment et, dans une moindre proportion, les Pays-Bas connaissent une diminution de 2,6 %. La France, par contre, connaît une croissance de sa consommation estimée à 2,3 %. Le Grand Duché du Luxembourg, lui, a observé une progression de 0,2 %.

La consommation de ciment par habitant (kg/hab.)

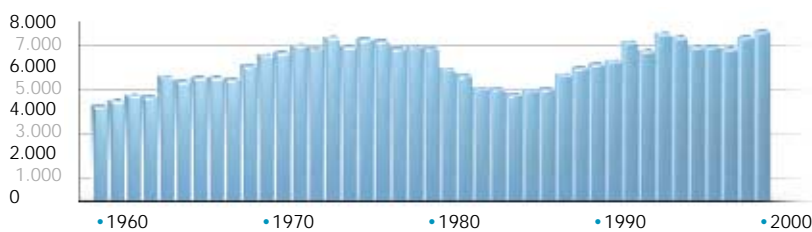


Globalement, ces chiffres révèlent une situation plutôt favorable en Europe. En effet, au niveau de l'Union Européenne, la consommation moyenne de ciment s'élève à 507 kg contre 495 kg l'an passé. Elle marque ainsi une hausse de 2,4 % par rapport à 1999.

LES LIVRAISONS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

Les cimentiers belges ont livré quelque 7.500.000 tonnes de ciment en 2000, soit 3.300.000 tonnes de plus qu'il y a 40 ans. L'an 2000 enregistre également une augmentation de 1 % par rapport à l'ancien maximum historique de 1994 et de 3 % en comparaison avec 1999.

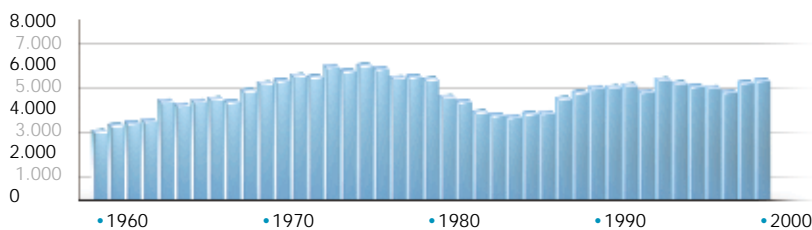
Les livraisons de l'industrie cimentière (x 1.000 t.)



Livraisons intérieures

Les cimentiers belges ont livré plus de 5.320.000 tonnes de ciment gris sur le marché intérieur durant l'année 2000. Ils enregistrent ainsi une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente et de 10 % en regard de 1998.

Les livraisons intérieures (x 1.000 t.)



L'importance des ciments de haut fourneau (CEM III) s'est encore renforcée en 2000 pour atteindre 51 % des livraisons intérieures, alors qu'en 1960 ceux-ci ne représentaient que 21 %. Il est à noter que les trois quarts des livraisons de CEM III effectuées en Belgique sont destinées aux centrales à béton. Le succès grandissant de ce type de ciment s'explique par des prix relativement attractifs et par une palette d'applications assez variée.

La part relative des livraisons en sac a de nouveau régressé; elle passe de 17 % l'année dernière à 16 % en 2000. En 1960, les livraisons en sac représentaient 69 % du marché intérieur. Cette évolution s'explique en bonne partie par l'attrait du béton préparé et des produits agglomérés à base de ciment, à la fois plus aisés pour la mise en œuvre et plus économiques, ainsi que plus récemment par le développement du mortier préparé.



Livraisons par type d'utilisateur

Pour ce qui concerne les livraisons aux différents types d'utilisateurs, on constate à nouveau une progression du secteur "béton préparé" au détriment du négoce. Pour la première fois, la part relative du béton prêt à l'emploi a passé la barre des 50 % des livraisons intérieures de ciment. Notons qu'en 1967 (premières statistiques disponibles) le béton préparé ne représentait que 22 % du marché intérieur.

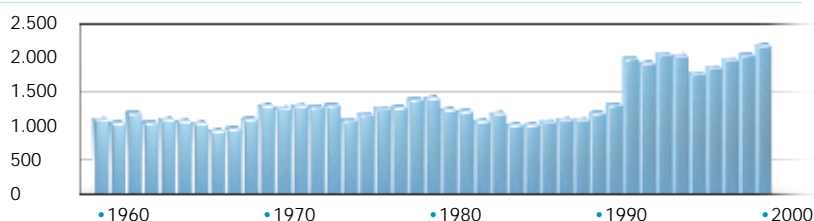
Les secteurs des produits agglomérés et des entrepreneurs ont, quant à eux, maintenu leur part relative de l'année dernière.

Livraisons à l'exportation

En 2000, les exportations de ciment gris s'élèvent à quelque 2.190.000 tonnes soit 29 % de la production. Elles dépassent le précédent record de 1994, qui s'élevait à environ 2.060.000 tonnes.

Ces exportations progressent de 7% par rapport à 1999.

Les livraisons à l'exportation (x 1.000 t.)



LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ POUR 2001

Selon le Bureau du Plan, le PIB progresserait en 2001 de 2,8 %, même si la contribution des exportations à la croissance économique devait être moins bonne que l'année dernière. De même, les investissements publics et les investissements en logements connaîtraient un ralentissement de leur progression. Par contre, les investissements des entreprises ainsi que la consommation privée devraient être aussi soutenus qu'en 2000.

Le logement

Selon le Bureau du Plan, on assistera en 2001 à une décélération de la hausse des investissements résidentiels. Tant la hausse des taux d'intérêt liés aux prêts hypothécaires que la cherté des terrains à bâtir ont freiné les demandes de crédits au cours des derniers mois de l'année 2000. Cette régression manifesterait ses effets sur les investissements réalisés en 2001 et donc sur les mises en chantier.

Par contre, l'évolution récente indique une tendance à la stabilisation, notamment en ce qui concerne les prix des terrains en Flandre (rappelons que, traditionnellement, cette région absorbe plus ou moins 60 % des logements neufs). On remarque aussi un certain rééquilibrage des marchés secondaires au profit du logement neuf.

Compte tenu des délais entre demande et exécution, l'impact positif des éléments précités ne se feront sentir au mieux qu'au second semestre 2001.



Bâtiment non-résidentiel

En matière d'investissements d'entreprise, les choses sont moins évidentes. En effet, on peut s'attendre à un éventuel report de décision de ces investissements en raison des actuelles incertitudes conjoncturelles internationales. Ces incertitudes pourraient influencer les carnets de commande en provenance d'Amérique et d'Asie... Dans ce contexte, les investissements de rationalisation devraient à nouveau prendre le pas sur les investissements d'extension. Cette situation s'est déjà reflétée dans les demandes de permis de bâtir au cours des derniers mois de l'an 2000.

Toutefois la "Commission Consultative Construction" relativise cette baisse de demande de nouveaux bâtiments non-résidentiels en raison du niveau particulièrement élevé atteint en 1999. Les enquêtes faites auprès des architectes et des entrepreneurs permettent également de rester optimistes à ce propos et, par conséquent, d'envisager une activité relativement stable dans le secteur.

Il faut enfin souligner, comme pour le secteur du logement, l'activité particulièrement soutenue dans le secteur de la rénovation.

Le génie civil

Comme on pouvait s'y attendre les indicateurs de la Banque Nationale relatifs aux travaux routiers, hydrauliques et autres travaux de génie civil, adoptent un profil nettement moins positif que l'année dernière. Il est vrai que 2000 avait enregistré des résultats se situant parmi les meilleurs de la décennie.

Il n'empêche, les enquêtes d'opinions enregistrées par la BNB, tant au sujet de l'évolution de l'activité exercée que de celui des carnets d'ordres, révèlent une tendance nette au repli. Cette régression s'explique par le traditionnel reflux des investissements des pouvoirs locaux une fois les élections communales passées.

Parmi les gros travaux de génie civil en cours citons, entre autres, la poursuite des travaux du Kluizendok, la réalisation des pistes pour avions cargos et du "Pier A" de Zaventem, la construction de la nouvelle station d'épuration de Beersel et, bien entendu, les divers travaux relatifs à la ligne TGV (dont le tunnel de Soumagne).

Les investissements en cimenterie

Le montant des investissements réalisés en cimenterie s'élève, pour l'année 2000, à 53,4 millions d'euros soit 2,2 milliards de francs belges. Une grande partie de ces investissements a été consacrée à la construction d'une nouvelle mouture, à l'augmentation de capacité d'un four et à l'achèvement de certains travaux de modernisation: ligne d'ensachage, pont roulant automatique, installation de stockage...

Au cours des dix dernières années les investissements se sont chiffrés, en moyenne, à quelque 44 millions d'euros par an. Cet engagement financier important démontre la volonté des cimentiers belges de maintenir leurs installations parmi les plus performantes et les plus modernes d'Europe.



Statistiques générales

CIMENT GRIS

LIVRAISONS TOTALES

| Années | Ciment Portland | | Ciment métallurgique | | Total ciment (x 1.000t) |
|--------|-----------------|------|----------------------|------|----------------------------|
| | (x 1.000t) | (%) | (x 1.000t) | (%) | |
| 1980 | 4.353 | 64,0 | 2.444 | 36,0 | 6.797 |
| 1985 | 2.559 | 53,9 | 2.185 | 46,1 | 4.744 |
| 1990 | 3.559 | 57,4 | 2.645 | 42,6 | 6.204 |
| 1995 | 4.117 | 56,8 | 3.127 | 43,2 | 7.244 |
| 1996 | 3.961 | 57,9 | 2.884 | 42,1 | 6.845 |
| 1997 | 3.971 | 57,8 | 2.903 | 42,2 | 6.874 |
| 1998 | 3.933 | 57,8 | 2.870 | 42,2 | 6.803 |
| 1999 | 4.103 | 56,4 | 3.174 | 43,6 | 7.277 |
| 2000 | 4.187 | 55,8 | 3.323 | 44,2 | 7.510 |

Source : FEBELCEM

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

| Années | Nombre d'employés (moyenne mensuelle) | | Nombre d'ouvriers (moyenne mensuelle) | | Nombre total d'heures d'ouvriers prestées |
|--------|--|-----|--|--|--|
| | | | | | |
| 1990 | | 615 | 1.339 | | 1.961.378 |
| 1995 | | 680 | 1.139 | | 1.768.312 |
| 1996 | | 713 | 1.139 | | 1.714.133 |
| 1997 | | 765 | 1.161 | | 1.667.694 |
| 1998 | | 759 | 1.125 | | 1.653.196 |
| 1999* | | 759 | 1.119 | | 2.737.911 |
| 2000 | | 777 | 1.086 | | 2.676.617 |

Source : 1990 - 2000 INS, Statistique mensuelle de la production / PRODCOM

* Depuis 1999 : nombres d'heures ouvriers + employés

INVESTISSEMENTS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

| Années | Matériel roulant, installations, machines et équipements | | Terrains et constructions | | Total investissements | |
|--------|---|---------------|------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|
| | (x 1.000 €) | (x 1.000 BEF) | (x 1.000 €) | (x 1.000 BEF) | (x 1.000 €) | (x 1.000 BEF) |
| 1980 | 14.918 | 601.803 | 6.037 | 243.540 | 20.955 | 845.343 |
| 1985 | 38.547 | 1.554.980 | 4.421 | 178.329 | 42.968 | 1.733.309 |
| 1990 | 43.131 | 1.739.892 | 4.739 | 191.169 | 47.870 | 1.931.061 |
| 1995 | 40.932 | 1.651.179 | 6.689 | 269.852 | 47.621 | 1.921.031 |
| 1996 | 38.658 | 1.559.443 | 6.659 | 268.607 | 45.317 | 1.828.050 |
| 1997 | 34.070 | 1.374.371 | 16.493 | 665.335 | 50.563 | 2.039.706 |
| 1998 | 32.233 | 1.300.264 | 4.158 | 167.726 | 36.391 | 1.467.990 |
| 1999 | 33.389 | 1.346.915 | 6.122 | 246.951 | 39.511 | 1.539.866 |
| 2000 | 45.630 | 1.840.726 | 7.767 | 313.309 | 53.397 | 2.154.035 |

Sources : 1980 - 1990 : I.N.S. : Statistique annuelle des investissements / 1995 - 2000 : FEBELCEM

LIVRAISONS A L'EXPORTATION

| Années | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Destination | | | | (%) | | | | | |
| Pays-Bas | 70,8 | 76,8 | 74,6 | 47,6 | 49,3 | 48,4 | 42,2 | 42,7 | |
| France | 0,4 | 0,7 | 2,0 | 40,8 | 38,4 | 37,5 | 36,8 | 41,8 | |
| Allemagne | 10,6 | 11,3 | 8,3 | 5,9 | 4,8 | 4,9 | 6,1 | 5,7 | |
| G.D. Luxembourg | 0,0 | 0,0 | 1,0 | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,9 | 0,9 | |
| Royaume-Uni | 0,2 | 1,4 | 9,5 | 1,7 | 1,8 | 1,3 | 1,1 | 0,9 | |
| Autres U.E. | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | |
| TOTAL U.E. | 82,0 | 90,2 | 95,4 | 96,6 | 95,0 | 92,8 | 87,1 | 92,2 | 95,8 |
| HORS U.E. | 18,0 | 9,8 | 4,6 | 3,4 | 5,0 | 7,2 | 12,9 | 7,8 | 4,2 |
| Europe extra U.E. | 6,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,0 | 3,9 | 1,6 | 1,5 | 1,4 |
| Afrique | 10,4 | 5,5 | 3,1 | 2,1 | 2,0 | 1,7 | 1,9 | 1,1 | 1,8 |
| Amérique | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,5 | 0,8 | 0,4 | 8,4 | 4,5 | 0,4 |
| Asie | 0,0 | 2,6 | 0,8 | 0,0 | 0,3 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 |
| Océanie | 1,2 | 1,7 | 0,0 | 0,8 | 0,9 | 1,1 | 1,0 | 0,6 | 0,5 |
| TOTAL (1.000 T) | 1.423 | 1.029 | 1.203 | 2.039 | 1.781 | 1.867 | 1.982 | 2.054 | 2.189 |

Source : FEBELCEM

CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L'U.E.

| Années | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pays | | | | | (x 1.000t) | | | | |
| Allemagne | 43.740 | 32.495 | 34.552 | 38.486 | 35.492 | 34.258 | 37.137 | 38.267 | 35.034 |
| Autriche | 5.401 | 4.561 | 4.898 | 4.987 | 4.940 | 4.946 | 4.842 | 4.674 | 4.495 |
| Belgique | 5.622 | 4.036 | 5.556 | 5.762 | 5.815 | 5.732 | 5.500 | 5.969 | 6.125 |
| Danemark | 1.601 | 1.435 | 1.333 | 1.185 | 1.218 | 1.419 | 1.505 | 1.465 | 1.562 |
| Espagne | 19.751 | 16.551 | 28.572 | 25.460 | 24.727 | 26.794 | 30.990 | 34.627 | 38.439 |
| Finlande | 1.739 | 1.580 | 1.877 | 1.089 | 1.180 | 1.328 | 1.464 | 1.572 | 1.730 |
| France | 28.088 | 21.024 | 25.157 | 19.822 | 18.706 | 18.729 | 18.983 | 20.211 | 20.633 |
| G.D.Luxembourg | 298 | 271 | 430 | 511 | 454 | 455 | 499 | 503 | 534 |
| Grèce | 6.731 | 5.925 | 7.568 | 6.851 | 7.294 | 7.600 | 8.229 | 8.704 | 9.073 |
| Irlande | 1.816 | 1.300 | 1.589 | 1.860 | 2.100 | 2.300 | 2.685 | 2.945 | 3.155 |
| Italie | 41.215 | 37.263 | 43.243 | 34.639 | 33.623 | 33.768 | 34.685 | 36.147 | 38.472 |
| Pays-Bas | 6.076 | 4.932 | 5.539 | 5.300 | 5.274 | 5.460 | 5.750 | 6.040 | 6.250 |
| Portugal | 6.011 | 5.293 | 7.124 | 7.886 | 8.383 | 9.405 | 9.837 | 10.148 | 10.482 |
| Royaume-uni | 14.287 | 13.720 | 16.200 | 12.740 | 12.808 | 12.965 | 13.113 | 12.885 | 13.360 |
| Suède | 2.317 | 1.682 | 2.380 | 1.505 | 1.404 | 1.297 | 1.477 | 1.581 | 1.542 |
| TOTAL U.E. | 184.693 | 152.068 | 186.018 | 168.083 | 163.418 | 166.456 | 176.696 | 185.738 | 190.886 |

Source : Cembureau

LIVRAISONS INTERIEURES DE CIMENT BELGE

Par mode de transport et de conditionnement

| Années | Total (x 1.000 t) | Eau (%) | Fer (%) | Camion (%) | Sac (%) | Vrac (%) |
|--------|----------------------|------------|------------|---------------|------------|-------------|
| | | | | | | |
| 1985 | 3.715 | 5 | 1 | 94 | 26 | 74 |
| 1990 | 5.000 | 4 | 1 | 95 | 24 | 76 |
| 1995 | 5.205 | 3 | 0 | 97 | 21 | 79 |
| 1996 | 5.064 | 2 | 0 | 98 | 21 | 79 |
| 1997 | 5.007 | 2 | 0 | 98 | 20 | 80 |
| 1998 | 4.821 | 2 | 0 | 98 | 19 | 81 |
| 1999 | 5.223 | 3 | 0 | 97 | 17 | 83 |
| 2000 | 5.321 | 3 | 0 | 97 | 16 | 84 |

Par catégorie et classe de résistance

| Années | Total (x 1.000 t) | Ciment Portland | | | | Ciment métallurgique | | | | Total | | |
|--------|----------------------|-----------------------|------|------|-------|-----------------------|------|-------|-----------------------|-------|------|--|
| | | Classes de résistance | | | total | Classes de résistance | | total | Classes de résistance | | | |
| | | 32,5 | 42,5 | 52,5 | | 32,5 | 42,5 | | 32,5 | 42,5 | 52,5 | |
| | | (%) | | | (%) | | (%) | | | | | |
| 1980 | 5.374 | 35 | 22 | 12 | 69 | 6 | 25 | 31 | 41 | 47 | 12 | |
| 1985 | 3.715 | 32 | 15 | 9 | 56 | 16 | 28 | 44 | 48 | 43 | 9 | |
| 1990 | 5.000 | 28 | 19 | 12 | 59 | 13 | 28 | 41 | 41 | 47 | 12 | |
| 1995 | 5.205 | 24 | 20 | 11 | 55 | 16 | 29 | 45 | 40 | 49 | 11 | |
| 1996 | 5.064 | 24 | 18 | 13 | 55 | 15 | 30 | 45 | 39 | 48 | 13 | |
| 1997 | 5.007 | 23 | 18 | 13 | 54 | 16 | 30 | 46 | 39 | 48 | 13 | |
| 1998 | 4.821 | 22 | 17 | 13 | 52 | 17 | 31 | 48 | 39 | 48 | 13 | |
| 1999 | 5.223 | 20 | 17 | 13 | 50 | 16 | 34 | 50 | 36 | 51 | 13 | |
| 2000 | 5.321 | 18 | 16 | 14 | 48 | 16 | 36 | 52 | 34 | 52 | 14 | |

Livraisons aux industries transformatrices

| Années | Fibres-ciment | | Produits en béton | | Béton prêt à l'emploi | | Livraisons sur chantier | | Livraisons au négoce | |
|--------|---------------|-----|-------------------|------|-----------------------|------|-------------------------|------|----------------------|------|
| | (x 1.000 t) | (%) | (x 1.000 t) | (%) | (x 1.000 t) | (%) | (x 1.000 t) | (%) | (x 1.000 t) | (%) |
| 1980 | 302 | 5,6 | 1.052 | 19,6 | 1.895 | 35,3 | 505 | 9,4 | 1.620 | 30,1 |
| 1985 | 193 | 5,2 | 649 | 17,5 | 1.315 | 35,4 | 532 | 14,3 | 1.025 | 27,6 |
| 1990 | 218 | 4,4 | 1.111 | 22,2 | 2.098 | 42,0 | 364 | 7,3 | 1.209 | 24,2 |
| 1995 | 126 | 2,4 | 1.258 | 24,2 | 2.366 | 45,5 | 240 | 4,6 | 1.145 | 22,0 |
| 1996 | 122 | 2,4 | 1.279 | 25,3 | 2.247 | 44,4 | 302 | 6,0 | 1.114 | 22,0 |
| 1997 | 123 | 2,5 | 1.258 | 25,1 | 2.232 | 44,6 | 340 | 6,8 | 1.054 | 21,1 |
| 1998 | 102 | 2,1 | 1.229 | 25,5 | 2.176 | 45,1 | 335 | 6,9 | 979 | 20,3 |
| 1999 | 67 | 1,3 | 1.305 | 25,0 | 2.566 | 49,1 | 313 | 6,0 | 972 | 18,6 |
| 2000 | 77 | 1,5 | 1.343 | 25,2 | 2.723 | 51,2 | 315 | 5,9 | 863 | 16,2 |

Source : FEBELCEM

Le paysage social en 2000

5

Entretenir des relations sociales harmonieuses, sensibiliser l'ensemble du personnel à la sécurité, maintenir le cap de la modération salariale et de la formation continue du personnel... Tels ont été les grands axes sociaux du secteur cimentier en l'an 2000.

DANS LES CIMENTERIES

L'activité du secteur, en 2000, a été assurée par 1.086 ouvriers et 777 employés et cadres.

- Les relations sociales ont, cette année encore, été influencées par le contexte de concurrence économique.

Les programmes d'investissements, de modernisation ou de nouvelle organisation du travail ont été mis en œuvre et le dialogue social est resté ouvert et constructif.

- A la demande expresse de la Ministre Onkelinx, la sous-commission paritaire s'est penchée sur l'égalité hommes/femmes dans la classification professionnelle des ouvriers.

Une lettre, signée par les partenaires sociaux, a été adressée au Président de la sous-commission paritaire confirmant qu'il n'y a pas de discrimination dans le système de classification et de rémunération du sous-secteur des fabriques de ciment.

- Un code de bonne conduite mettant l'accent sur la prévention des conflits et le dialogue social a été précisé et confirmé en sous-commission paritaire. Les entreprises cimentières réaffirment ainsi leur volonté de maintenir la tradition de concertation.

- Une convention collective a été signée concernant les préavis des ouvriers afin de mettre les dispositions sectorielles en concordance avec les dispositions de la convention supplétive du Conseil National du Travail du 20/12/1999.



- Les élections sociales ont été organisées en 2000 et se sont déroulées dans un bon climat social.
- Le remboursement des aides Maribel bis et ter a été exécuté conformément aux dispositions de la loi du 24/12/1999.

AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL

Les partenaires sociaux ont conclu un accord le 5 décembre 2000 afin de déterminer un cadre pour les négociations collectives sectorielles et d'entreprise pour 2001-2002. Cet accord confirme que les négociateurs doivent respecter le cadre instauré par la loi de sauvegarde de la compétitivité de 1996, et suivre la norme salariale calculée par le Conseil Central de l'Economie.

Il prévoit par ailleurs une poursuite de l'effort de formation des travailleurs et prolonge les actions en faveur des groupes à risque.

Il consacre un chapitre à une meilleure conciliation entre travail et vie de famille et remplace l'interruption de carrière par le crédit-temps. Il met l'accent sur l'amélioration du taux d'activité des travailleurs de plus de 45 ans et s'engage à étudier au Conseil National du Travail une programmation du rapprochement du statut ouvrier-employé. En matière de prépension, possibilité est donnée aux secteurs et entreprises de prolonger les conventions existantes pour 2001-2002.

Les mesures d'abaissement de l'âge de la prépension en cas de restructuration sont maintenues.

LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ

Des actions spécifiques sont menées auprès du personnel pour sensibiliser à la sécurité. L'accent est mis sur la prévention, en y impliquant tous les échelons de la hiérarchie.

La valorisation des combustibles et matières de substitution amène les entreprises du secteur à apporter toute l'attention nécessaire à l'adaptation des équipements visant à minimiser les interventions humaines et au respect des mesures d'hygiène et de sécurité

LA FORMATION

Les actions de formation visant à améliorer le niveau de compétence des travailleurs se sont déroulées selon les plans de formation établis. Une information a été donnée, à ce propos, dans les Conseils d'entreprise.

Les entreprises du secteur poursuivent, par ailleurs, l'accueil des élèves stagiaires issus d'écoles professionnelles ou techniques ainsi que leur effort à l'égard des groupes à risques.

